

Rapport annuel 2023 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Parlements cantonaux de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,
Mesdames et Messieurs les Députées et Députés,

Conformément aux dispositions précisées ci-dessous, la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR) vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel.

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit de:

Vincent Eschmann	JU	
Gaétan Emonet	FR	Président 2023
Ana Roch	GE	Succède à Jean Romain
Karim Saïd	BE	
Amina Chouiter Djebaili	NE	
David Vogel	VD	
Julien Dubuis	VS	Vice-président 2023

1. CADRE LEGISLATIF

La Convention scolaire romande du 21 juin 2007 est entrée en vigueur le 1^{er} août 2009. Elle institue un Espace romand de la formation qui s'intègre dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS). La CSR reprend ainsi les dispositions contraignantes de l'accord suisse tout en étendant l'engagement des cantons romands à d'autres domaines de coopération obligatoire.

L'activité de la commission découle du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales généralisé, dès 2001 en Suisse romande, par la « Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités avec l'étranger », accord remplacé en 2011 par la « Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger » (CoParl).

Le présent rapport annuel de la commission, à l'intention des parlements cantonaux, repose sur les dispositions contenues aux articles 20 à 25 du chapitre 5 de la CSR qui prévoient, en particulier, que la commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP).

2. RENOUVELLEMENT AU SEIN DE LA CIP

Suite aux élections cantonales au printemps, la délégation genevoise a été recomposée. Elle est à présent présidée par Madame Ana Roch.

3. SEANCES DE LA CIP

Durant l'année, le Bureau s'est réuni à trois reprises par visioconférence : le 1^{er} février, le 4 mai et le 14 septembre.

Les séances plénières se sont déroulées le 1^{er} juin à Lausanne, avec la présence du Président de la CIIP Monsieur Christophe Darbellay, et le 6 novembre à Fribourg avec la présence du Vice-président de la CIIP Monsieur Martial Courtet. Dans le cadre de son message, le Président de la CIIP a remercié l'ensemble du personnel impliqué dans la formation pour son engagement et sa résilience. Le Vice-président de la CIIP a commencé son message en soulignant l'importance des rencontres entre la CIIP et CIP CSR pour assurer la bonne mise en œuvre de la CSR et pour échanger sur les préoccupations respectives dans le domaine de la formation.

Les préoccupations de la CIIP qui ont été relatées sont les suivantes :

- La question de la pénurie des enseignants et de l'attractivité de la profession : la Conférence latine de la formation des enseignants (CLFE) est en train d'élaborer un projet de requalification de la formation et des possibilités d'évolution de carrière.
- La question de la violence au sein de l'école et du climat scolaire : la Commission consultative des associations partenaires (COPAR) est chargée de collecter des informations sur le climat scolaire en général, soit la santé mentale des jeunes – notamment dans cette phase d'après-Covid-19 – et d'autres problématiques liées à l'environnement scolaire, dans le but de proposer des recommandations ou mesures concrètes à mettre en œuvre.
- La thématique de l'intelligence artificielle : une task force issue de la Commission du numérique (CONUM) a été instaurée.
- L'évolution des moyens alloués à l'éducation par la Confédération

Les principales avancées qui ont été relevées sont les suivantes :

- Les Moyens d'enseignement romands (MER) en SHS (Sciences humaines et Sociales, histoire-géo) et Maths 1-8 sont terminés. Les nouveaux moyens de français sont également dans les classes pour les 1-2H et 5H. Le projet éditorial Français 9-11 est en cours de consultation et devrait être validé d'ici la fin d'année 2023.
- Concernant les plateformes de mise à disposition des moyens d'enseignement de la CIIP, le chantier a débuté. Il y aura dans un premier temps un portail unique à l'attention des enseignants, puis dans un second temps pour les élèves.
- La mise en place d'un référentiel de compétences commun de formation pour la formation des enseignants pour toute la scolarité obligatoire et pour le secondaire II général et professionnel.
- La fourniture d'un outil de définition des profils de compétences transversales.

La CIP CSR a été informée que l'Assemblée plénière ainsi que les conférences de chefs de service avaient préparé le nouveau Programme d'activité qui organisera le travail de la CIIP pour les quatre prochaines années. De plus, un programme est en cours de préparation pour fêter en 2024 le 150^e anniversaire de la CIIP.

Durant les parties thématiques, la CIP CSR a pu bénéficier d'une présentation du MER français introduit à la rentrée 2023 pour le 1^{re}-2^e et 5^e année, ainsi que d'une explication du projet « Profil de compétences transversales ». En novembre, la séance a été conclue par l'exposé de Monsieur Eric Vanoncini sur la question de savoir si ChatGPT et plus largement l'intelligence artificielle représentait un bouleversement dans l'enseignement.

3. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CIIP 2022 : ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE (CSR)

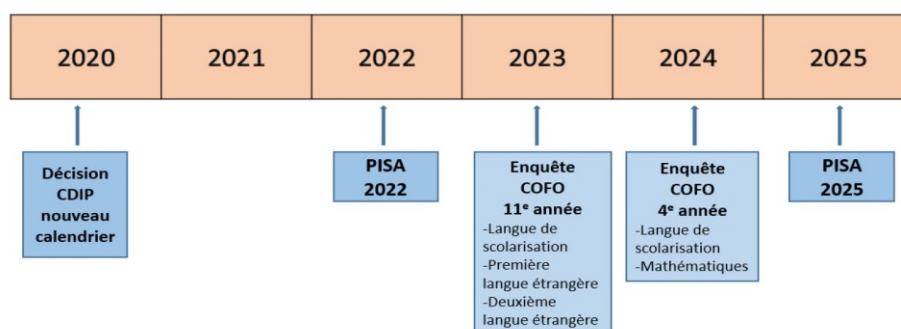
Tous les articles de la CSR sont à ce jour réalisés. Les points forts de l'année 2022 sont les suivants :

- Développement et préparation d'une plateforme unique pour les moyens d'enseignement
- Révision du Plan d'étude romand (PER): Éducation numérique et tableau de bord
- Fin de la rédaction des moyens romands en mathématiques
- Développement de la qualification des enseignants
- Préparation des tests-pilote pour l'évaluation de l'oral en allemand et la résolution de problèmes en maths
- Instrument profil de compétences transversales

Les principaux éléments du rapport d'activité sont décrits ci-dessous.

[art.6] Tests de référence sur la base des standards nationaux

Les résultats de l'enquête PISA effectuée en 2022 seront publiés en 2023. Une réflexion sur le dispositif est en cours en vue de trouver une stabilité et de définir un rythme de passation des tests CoFo. Parallèlement à la préparation des enquêtes 2023 et 2024, plusieurs scénarios ont donc été étudiés. L'intention est à priori de maintenir ces tests, la mesure des sciences naturelles ayant toutefois été exclue. L'Assemblée plénière se positionnera 2023 sur ces questions. Le calendrier de la CDIP est le suivant :



[art.8] Contenu du plan d'études romand

Les travaux d'implémentation de l'Education numérique dans le PER ont été entrepris. La plateforme électronique professionnelle du PER a été améliorée, avec notamment la mise en ligne de la quasi-totalité des moyens d'enseignement officiels romands et diverses ressources d'enseignement.

[art.9] Moyens d'enseignement et ressources didactiques

Les MER de SHS et Mathématiques sont achevés. La phase d'édition des MER 1^{re}-2^e et 5^e années est terminée et sera mise à disposition dès la rentrée 2023. S'agissant du cycle 3, un projet éditorial est en cours d'élaboration et devrait être validé par l'Assemblée plénière durant le 2^e semestre 2023.

[art.12] Formation initiale des enseignants

Concernant la structure des formations, une grande stabilité est constatée sur les questions de profils et durées des formations aussi bien que sur les aspects concernant les conditions d'admission. Des solutions sont mises en œuvre pour gérer la pénurie d'enseignants (admissions sur dossier, validation des acquis de l'expérience, formation en emploi). La CLFE a proposé un Référentiel de compétences romand pour la formation des enseignants à l'éducation numérique. Elle travaille également sur un projet de revalorisation de la profession d'enseignant du primaire au regard du rapport Développement de la qualification des enseignants du degré primaire (Rapport QuaPri).

[art. 15] Epreuves romandes/banque d'items

L'année 2022 a largement été consacrée à la préparation du test pilote 2023 qui portera sur l'évaluation de l'oral en allemand et sur la résolution de problèmes en mathématiques en 8^e année. De plus, une validation qualitative de ressources sur la production de l'écrit en français en 8^e année a été réalisée. Les ressources évaluatives pour les enseignants ont également été étayées durant l'année pour les mathématiques et le seront en 2023 pour le français.

[art. 16] Profils de connaissance/compétences

L'attestation Profil de compétences transversales (PCT) a été développée. Il s'agit d'un outil d'accompagnement destiné à soutenir tous les élèves vers l'entrée en profession. Cet outil peut être intégré au cursus de formation du secondaire I. Le PCT romand est intégré au projet national « Profil d'exigences ».

4. BUDGET 2023 DE LA CIIP

Le budget couvrant le secrétariat général et l'Institut de recherche et de documentation pédagogique est adopté. Il se monte à CHF 6'028'700 et comporte 23.7 postes permanents et 2.1 postes sous contrats de droit privé. Les cantons financent à hauteur de CHF 5'503'660 (sans indexation).

Les cantons contribuent au fonctionnement du Glossaire des patois romands pour CHF 260'000 (sans indexation).

L'excédent de revenus de CHF 72'460 passe à CHF 80'460 par l'utilisation du fonds propre affecté au soutien au projet Livre+ (CHF 8'000 en 2024).

- **UMER-SO** (contributions remboursables): le budget 2024 de l'Unité des moyens d'enseignement romands pour la scolarité obligatoire est adopté (CHF 19'676'000 de charges d'exploitation et CHF 4'568'000 de dépenses d'investissement ; 7.7 postes permanents et 4.4 postes sous contrat de droit privé). Une licence d'accès au numérique est mise en place pour financer partiellement la gestion et l'exploitation du numérique des plateformes existantes d'un montant de CHF 300'000 en 2024. S'inscrivant dans le Plan d'action en faveur de l'éducation numérique (PAN), un crédit d'investissement provisoire « Portail unique/ Corporate » est adopté de CHF 4'120'000 entre 2024 et 2030. Pour disposer des liquidités nécessaires à ce projet, les cantons versent une contribution remboursable Numérique de CHF 710'000 en 2024. La contribution remboursable MER n'est pas demandée en 2024.
- **UMER-FP** (subvention du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation - SEFRI) : le budget de l'Unité des moyens d'enseignement romands pour la formation professionnelle s'élève à CHF 2'671'000 (1.1 poste permanent et 1 poste sous contrat de droit privé). La gestion commerciale des ouvrages de la formation professionnelle est externalisée. Les travaux engagés sur deux projets d'envergure se poursuivent : la

collection pour le Commerce entièrement modifiée selon ordonnance du SEFRI (adopté par l'Assemblée plénière le 19.11.2020) et la plateforme numérique pour les ouvrages de la formation professionnelle NovaPro (appel d'offre lancé le 4 mars 2022).

5. COMPTES 2022

Les comptes 2022 du secrétariat général ont été adoptés par l'Assemblée plénière en avril 2023. Le résultat opérationnel pour le secrétariat général montre un excédent de revenus de CHF 88'466.96.

Compte tenu de l'utilisation du fonds propre affecté à la Banque romande d'items et au soutien au projet Livre+, c'est un excédent de revenus net de CHF 215'868.93 qui est versé sur les capitaux propres.

- **UMER-SO:** le résultat opérationnel pour la scolarité obligatoire montre un excédent de charges de CHF 239'593.03. Le fonds propre affecté au développement stratégique du numérique, d'un million de francs ouvert en 2021 est utilisé pour un montant de CHF 283'457. Le responsable des produits numériques est engagé depuis janvier 2022. C'est donc finalement un excédent de charges net de 95'215.78 qui est prélevé sur les capitaux propres.
- **UMER-FP:** le résultat opérationnel pour la formation professionnelle montre un excédent de charges de CHF 175'010.95. Cependant, avec l'utilisation de la réserve accordée par l'Assemblée plénière pour les deux projets en cours que sont la révision complète de la collection du Commerce selon nouvelle ordonnance du SEFRI (CHF 260'264) et le développement d'une plateforme numérique (CHF 155'633), c'est un excédent de revenus net qui se dégage de CHF 240'886.05, versé sur la réserve propre de l'UMER-FP (selon RFI art. 4 alinéa 2).

6. ELECTIONS

L'élection à la présidence et à la vice-présidence de la CIP CSR pour l'année 2024 a eu lieu lors de l'assemblée plénière du 6 novembre 2023 à Fribourg. Le canton du Valais exercera la présidence et la vice-présidence revient au canton de Vaud.

7. INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

Aucune intervention parlementaire n'a été déposée au cours de l'année sous revue.

Lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2023, le Président de la CIIP avait exprimé le souci de la CDIP, respectivement de la CIIP, quant à la diminution probable des moyens alloués à l'éducation par la Confédération ces prochaines années. Comme ces deux conférences, la CIP CSR a signifié son inquiétude en adressant un courrier au Conseiller fédéral Monsieur Guy Parmelin. La CIP CSR a choisi ce procédé, car aucun instrument intercantonal ne permet d'intervenir directement auprès du Conseil fédéral. Le Conseiller fédéral Monsieur Guy Parmelin a répondu au courrier du 6 novembre 2023 de la CIP CSR en date du 8 décembre 2023.

8. CONCLUSION RECOMMANDATION FINALE

La Commission interparlementaire de contrôle de la CSR recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, de prendre acte du rapport d'information de la CIIP, présenté conformément à l'art. 20 de la Convention scolaire romande.

Fribourg, le 19 mars 2024

Gaétan Emonet
Président CIP CSR 2023